

Conditions générales de vente

Article 1 - Durée du séjour :

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 - Conclusion du contrat :

La réservation en ligne devient effective dès lors que le client l'aura garantie par un acompte de 10% de la somme due avec une carte de crédit valide.

Article 3 - Annulation par le client:

Le client peut annuler gratuitement sa réservation jusqu'à 3 jours avant son arrivée. L'acompte payé préalablement sera remboursé.

Si le client annule moins de 3 jours avant son arrivée, le prix de la première nuit sera dû.

En cas de non présentation, la totalité du séjour sera facturée.

Article 5 - Condition de réservation

10% de la somme du séjour réservé sera demandé à la confirmation de la réservation.

Article 4 - Arrivée :

Le client est accueilli le jour précisé entre 17 heures et 19 heures. En cas d'arrivée en dehors de ces heures, le client doit prévenir l'établissement à l'avance. Les modalités et le code d'accès lui seront communiqués le jour de son arrivée.

Article 5 – Règlements :

Règlement au propriétaire par carte de crédit ou par cash déduction faite de l'acompte payé lors de la réservation.

Article 6 - Taxe de séjour :

La taxe de séjour est un impôt local que chaque client doit acquitter lors du paiement pour être ensuite reversé au Trésor Public. Le montant de cette taxe (1,5€ par nuit et par personne) n'est pas compris dans le prix de séjour.

Article 7 - utilisation des lieux :

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux, en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les hébergements dans l'état dans lequel il l'a trouvé.

Article 8 - animaux :

Le contrat précise que le client ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le client, l'établissement se voit le droit de refuser l'entrée de l'animal. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis à la société proposant l'hébergement.